

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

Séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix, tenue le mardi 13 novembre 2018 à 19 h 48 à la salle des commissaires du centre administratif de La Malbaie, à laquelle sont présents et forment quorum :

<b>PRÉSENCES</b>		<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Le président	Pierre Girard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les commissaires	Michel Boulianne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeanne D'Arc Boivin-Girard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Karine Desbiens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sylvie Foster	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Chantal Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Guylaine Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Noëlle-Ange Harvey	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Nadine Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sonia Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du Comité de parents et du Comité EHDAA			
• Ordre primaire	Isabelle Simard-Lavoie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Ordre secondaire	Sylvain Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• EHDAA	Stéphanie Mérineau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les gestionnaires			
	Simon Gagné, directeur de l'EA et FP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	France Chevrefils, directrice RH	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau, directeur SÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Stéphanie Marcotte, directrice RFRMTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Julie Normandeau, SG et responsable TS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU RESPECT DE LA  
PROCÉDURE DE CONVOCATION**

Le président, monsieur Pierre Girard, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil des commissaires et s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous les commissaires ont reçu leur dossier.

**CONFIRMATION PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DES  
DÉCLARATIONS DE DÉNONCIATIONS D'INTÉRÊTS DES  
COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS ET DU  
COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LE COMITÉ EHDAA**

La secrétaire générale, madame Julie Normandeau, confirme la réception de toutes les déclarations de dénonciations d'intérêts des commissaires représentant du comité de parents et du comité EDHAA, comme le prévoit le *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix* adopté en vertu de l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique. Les déclarations d'intérêts sont enregistrées sous la cote 111.19 au secrétariat général.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU  
COMITÉ DE PARENTS ET DU COMITÉ EHDA**

La directrice générale, madame Martine Vallée, procède à l'assermentation des commissaires représentants du Comité de parents, madame Isabelle Simard-Lavoie, pour l'ordre d'enseignement primaire, et Sylvain Tremblay, pour l'ordre d'enseignement secondaire.

**CC : 594-18**

**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Sonia Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour avec les modifications suivantes :

**Ajouts :**

**CORRESPONDANCES**

17.2 **MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES : DATE DE CÉLÉBRATION DE L'HALLOWEEN À L'ISLE-AUX-COUDRES**

17.3 **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES**

**DIVERS**

18.1 **MOTION DE REMERCIEMENTS POUR STEVE THERRIEN**

**Reports :**

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

11.3.1 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA MISE À JOUR LOGICIELLE DU SERVEUR DE TÉLÉPHONIE IP**

**CORRESPONDANCES**

17.1 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON : DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU QUÉBEC POUR UNE RENTRÉE SCOLAIRE QUI S'ADAPTE AU TOURISME**

17.2 **MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES : DATE DE CÉLÉBRATION DE L'HALLOWEEN À L'ISLE-AUX-COUDRES**

17.3 **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
9 OCTOBRE 2018**

**CC : 595-18**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Guylaine Guay et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 9 octobre 2018 tel que déposé.

**Suivis au procès-verbal du 9 octobre 2018**

Aucun suivi.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mesdames Esther Villeneuve et Monique Brassard accompagnent les représentants du comité environnement de l'École secondaire du Plateau. Ensemble, ils sensibilisent le Conseil des commissaires à l'importance d'agir en environnement. Une pétition est déposée au conseil demandant d'instaurer une politique environnementale pour l'ensemble du personnel, des élèves et des établissements de la Commission scolaire de Charlevoix.

Le président, monsieur Pierre Girard, accueille les propos et sensibilise aussi les élèves, en compagnie de la directrice générale madame Martine Vallée, aux efforts consentis par la commission scolaire dans la réalisation des projets d'efficacité énergétique qui lui ont permis de se hisser au 2<sup>e</sup> rang des 72 commissions scolaires quant à la consommation énergétique. Il s'engage à continuer les efforts afin de faire des gains au bénéfice de l'environnement et invite les élèves à effectuer un suivi auprès du Conseil d'ici la fin de l'année scolaire.

**DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucun point.

**ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

Aucun point.

**TRANSPORT SCOLAIRE**

Aucun point.

**DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS**

**CC : 596-18**

**CRITÈRES POUR L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES :  
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

**CONSIDÉRANT** que l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la Commission scolaire de Charlevoix d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans les écoles;

**CONSIDÉRANT** le document intitulé « Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles – Année scolaire 2019-2020 » déposé à l'attention des membres du Conseil des commissaires;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** que ce document a fait l'objet de consultation auprès du comité de parents, et ce, conformément à l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** que ce document apparaît conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des services éducatifs et de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Jeanne-D'arc Boivin-Girard et **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** le document intitulé « Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles – Année scolaire 2019-2020 » tel qu'il a été présenté.

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, DES RESSOURCES  
MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

**CC : 597-18**

**APPROBATION DU BUDGET 2018-2019 DES ÉCOLES ET DES  
CENTRES**

Annuellement, chaque Conseil d'établissement doit adopter son budget école ou centre. Subséquemment, le Conseil des commissaires doit approuver cesdits budgets, le tout conformément au budget d'opération et d'investissement adopté lors de la séance du 26 juin 2018.

**CONSIDÉRANT** l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires doit approuver le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et de formation générale adulte;

**CONSIDÉRANT** que la direction des ressources financières a reçu copie des résolutions de chaque conseil d'établissement qui a procédé à l'adoption du budget de leur établissement et/ou de leur centre;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Nadine Tremblay et **RÉSOLU** unanimement que le Conseil des commissaires approuve le budget des établissements et des centres suivants :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	TOTAL DU BUDGET 2018-2019	
	OPÉRATIONS COURANTES	INVESTISSEMENTS
Valléemont	101 607,00 \$	18 489,36 \$
Centre éducatif Saint-Aubin	130 393,00 \$	21 322,55 \$
Rose-des-Vents	54 636,00 \$	11 881,23 \$
Les Marées montantes	84 207,00 \$	16 670,94 \$
Écho des Trois Montagnes	73 725,00 \$	14 025,52 \$
École secondaire du Plateau	171 718,00 \$	28 163,15 \$
Sous-total :	<b>616 284,00 \$</b>	<b>110 552,75 \$</b>
CÉAFP	3 210 608,00 \$	56 133,00 \$
TOTAL :	<b>3 826 892,00 \$</b>	<b>166 685,75 \$</b>

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CC : 598-18****TAXE SCOLAIRE : RESCISION DE LA RÉOLUTION CC 542-18**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution CC : 542-18 eu égard à l'administration de la taxe scolaire suite à l'application de la réforme provinciale de la taxe scolaire;

**CONSIDÉRANT** que cette dernière ne fait pas état des dispositions relatives à l'administration de la taxe facturée en cours d'année;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Sylvie Foster et **RÉSOLU** unanimement de :

- **RESCINDER** la résolution CC : 542-18 adoptée à la séance ordinaire du 26 juin 2018 afin de procéder à l'adoption d'une nouvelle résolution dans le but d'y ajouter les dispositions relatives à la facturation révisée.

**CC : 599-18****ADMINISTRATION DE LA TAXE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'article 317 de la *Loi portant réforme du système de taxation scolaire*;

**CONSIDÉRANT** le communiqué numéro 12 de la Direction générale du financement du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur émis en date du 25 avril 2018;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de comptes de taxe scolaire annuelle de moins de 2 \$ pour l'année scolaire 2018-2019 est de 4 310;

**CONSIDÉRANT** que le service de la taxe scolaire émettra des comptes de taxes scolaires révisées au cours de l'année 2018-2019 suite aux dépôts de certificats modifiant le rôle d'évaluation de certaines propriétés par les municipalités régionales de comté;

**CONSIDÉRANT** les coûts de la fourniture, le temps de manutention et l'affranchissement de l'envoi des comptes annuels et révisés de taxe scolaire;

**CONSIDÉRANT** qu'à titre d'organisme public, la Commission scolaire de Charlevoix a le devoir d'effectuer une bonne gestion des fonds publics;

**CONSIDÉRANT** la résolution C.C : 330-10 adoptée le 9 février 2010;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Michel Boulianne et **RÉSOLU** unanimement de :

- **RESCINDER** la résolution C.C : 310-10;
- **NE PAS EXPÉDIER** les comptes de taxe scolaire annuelle de moins de 2 \$ aux contribuables;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **NE PAS PRODUIRE** les comptes de taxe scolaire révisée de moins de 2 \$;
- **RENDRE DISPONIBLE** sur le site Internet de la commission scolaire l'image de toutes les factures annuelles et révisées de taxe scolaire produites pour quiconque aimerait visualiser, télécharger ou imprimer une copie de facture, étant entendu que les arrérages aux comptes, le cas échéant, n'apparaissent pas sur cette image.

**CC : 600-18**

**ADOPTION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION EN RÉPONSE AU RAPPORT DU VGQ SUR LE FINANCEMENT ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du plan d'action de la commission scolaire pour l'application des recommandations du vérificateur général dans son rapport d'audit portant sur le financement des commissions scolaires et de leurs frais d'administration lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire, à titre d'entité auditée, est tenue de déposer auprès du Vérificateur général du Québec un état d'avancement du plan d'action à la date d'anniversaire du dépôt du rapport, soit d'ici le 23 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** l'état d'avancement déposé et présenté ce jour au Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** l'état d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations tel que présenté.

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

**CC :601-18**

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'expérience financièrement avantageuse vécue les années passées par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achats de services pour l'année 2019-2020, selon les avis reçus;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot de *Les consultants d'assurances Adelson & Associés Inc.* ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire de Charlevoix de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances de dommages;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de modifier la durée du contrat de service d'assurances de dommages pour une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités, depuis plusieurs années, accordent des contrats de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option et retirent les avantages de cette formule;

**CONSIDÉRANT** que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de service;

**CONSIDÉRANT** que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Stéphanie Méryneau et **RÉSOLU** unanimement de :

- **RENOUVELER** l'adhésion de la Commission scolaire de Charlevoix au regroupement d'achats des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2019-2020;
- **MANDATER** la firme *Les consultants d'assurances Adelson & Associés Inc.* pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;
- **MANDATER** la Commission scolaire des Appalaches pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;
- **S'ENGAGER** à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme *Les consultants d'assurances Adelson & Associés Inc.*, le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;
- **QUE** le Conseil des commissaires, à titre de dirigeant de l'organisme public, **AUTORISE** l'octroi d'un contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **AUTORISER** la directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information, madame Stéphanie Marcotte, à signer tout document découlant de la présente résolution.

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA MISE À JOUR LOGICIELLE  
DU SERVEUR DE TÉLÉPHONIE IP**

Ce point est reporté.

**CC : 602-18**

**MANDAT POUR LES PHOTOCOPIEURS : AUTORISATION DU  
DIRIGEANT**

**CONSIDÉRANT** l'intention de la Commission scolaire de Charlevoix de participer à l'appel d'offres public effectué par le CNAR (Comité de négociations d'achats regroupés de Chaudière-Appalaches) pour l'acquisition de copieurs multifonctions;

**CONSIDÉRANT** que pour cet appel d'offres public, le CNAR compte attribuer le contrat à plusieurs fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu à l'appel d'offres public du CNAR que les contrats de service pour la maintenance des équipements acquis sous ce mandat auront une durée de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** l'article 18 du *Règlement sur les contrats en approvisionnement des organismes publics* et l'article 46 du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics*, l'autorisation du dirigeant de l'organisme est requise pour procéder à un appel d'offres public selon ces conditions;

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire est toujours sous mandat avec le CSPQ (Centre des services partagés du Québec) pour l'acquisition de copieurs multifonctions, et ce, jusqu'au 30 juin 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Guylaine Guay et **RÉSOLU** unanimement de :

- **AUTORISER** la commission scolaire de Charlevoix à participer à l'appel d'offres du CNAR pour l'acquisition de copieurs multifonctions aux conditions établies, étant entendu que l'approvisionnement auprès des fournisseurs sélectionnés sous le présent mandat ne débutera qu'au terme de l'engagement actuel auprès du CSPQ, soit le 30 juin 2020;
- **AUTORISER** la directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information, madame

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Stéphanie Marcotte, à signer le mandat et les  
commandes découlant de la présente résolution.

**SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point.

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

Aucun point.

**COMITÉ DE PARENTS**

La première rencontre du comité de parents s'est tenue le 22 octobre dernier. En plus de la nomination de monsieur Steve Therrien en tant que président du comité, plusieurs sujets ont été traités, notamment :

- Les critères d'inscription 2019-2020;
- Les règles de passage primaire-secondaire;
- Le calendrier scolaire.

**COMITÉ EHDAA**

La première rencontre a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre en compagnie de monsieur Martin Morasse. Madame Stéphanie Méryneau transmet les remerciements du comité au Conseil pour la somme de 145 \$ octroyée. Une demande à la direction générale est formulée afin de venir présenter le PEVR lors d'une rencontre du comité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

**CORRESPONDANCES**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON : DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU QUÉBEC POUR UNE RENTRÉE SCOLAIRE QUI S'ADAPTE AU TOURISME**

Ce point sera traité à la séance du 11 décembre.

**MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES : DATE DE CÉLÉBRATION DE L'HALLOWEEN À L'ISLE-AUX-COUDRES**

Ce point sera traité à la séance du 11 décembre.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES**

Ce point sera traité à la séance du 11 décembre.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**DIVERS**

**CC : 603-18**

**MOTION DE REMERCIEMENTS POUR STEVE THERRIEN**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Steve Therrien à siéger au conseil des commissaires durant deux mandats, soit de 2014 à 2016 puis de 2016 à 2018, à titre de commissaire représentant le comité de parents, niveau primaire;

**CONSIDÉRANT** son engagement et son implication à veiller aux intérêts des élèves de la Commission scolaire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la grande qualité de ses interventions en cours de mandat, son intérêt pour les sujets traités et sa bonne connaissance des dossiers;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Sylvie Foster et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ADOPTER** une motion de remerciements à l'attention de monsieur Steve Therrien pour souligner sa contribution exceptionnelle;
- **TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à monsieur Steve Therrien.

**CC : 604-18**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 38, **IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Chantal Guay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée les points ayant été tous traités.

---

Pierre Girard, président

---

Julie Normandeau, secrétaire générale